

## « Ne pas nuire aux missions assignées aux armées »

« Les relations sont bonnes aujourd'hui, mais il y a eu des tensions », reconnaît le lieutenant-colonel Christophe Girault, de la Direction de la circulation aérienne militaire (Dircam), qui instruit les demandes de projets éoliens pour le compte du ministère des Armées. Notamment lorsqu'en 2021, la distance minimum entre les éoliennes et les radars militaires a été étendue de 20 à 70 km et qu'une instruction du ministère des Armées a été attaquée devant le Conseil d'État.

### Impact potentiel pour les radars et sur les vols

« Les armées n'ont aucun dogme vis-à-vis des éoliennes, ni pour ni contre, assure le lieutenant-colonel Girault. **Nous sommes tenus, nous aussi, d'accompagner la transition énergétique de la France. Mais il faut rappeler que les premières éoliennes installées au début des années 2000 ne dépassaient pas 100 m de haut. Désormais, elles peuvent faire le double. Nous vérifions donc, éolienne par éolienne, que les projets ne gênent pas les armées dans les missions qui leur sont assignées. Nous pouvons refuser un remplacement pour une éolienne qui ferait 200 m de haut, mais accepter qu'elle en fasse 160.** »

Les contraintes militaires sont de deux types. La première concerne les soixante-dix radars militaires



*Les équipages des hélicoptères et des avions militaires français s'entraînent à voler à moins de 150 m d'altitude.*

| PHOTO : SEBASTIEN LAFARGUE, ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

qui protègent le territoire. « **Les éoliennes peuvent masquer la présence d'un avion ou, au contraire, créer l'impression fautive d'une présence.** »

La seconde est le danger que les éoliennes représentent pour les équipages des avions et des hélicoptères militaires. Ces derniers, dans des zones et couloirs réservés, s'entraînent en permanence à voler à basse altitude : 150 m, parfois moins. Sur un territoire ennemi, c'est ainsi que l'on échappe aux radars, que les avions peuvent faire peser la menace de

bombardements, que les hélicoptères déposent des soldats des forces spéciales ou récupèrent des otages. Mais 150 m, c'est plus bas que les éoliennes modernes.

En dépit de l'ensemble de ces contraintes, la Dircam, valide 350 dossiers de parcs sur les 1 900 qu'elle examine chaque année. « **C'est davantage que ce qui aboutit au final. Ce n'est donc pas le ministère des Armées qui bloque les dossiers** », fait remarquer le lieutenant-colonel Girault.